

Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse

Le 3 avril 2017

Vente d'un morceau de terrain pour faire un droit de passage entre Brunel Pierre et les frères Chauvin Firmin et Antoine le 28 novembre 1882

Je soussigné Brunel Pierre domicilié à Mallefougasse et Chauvin Firmin, et Chauvin Antoine sont convenu ce qui suit.

1^{er} Brunel Pierre cède un droit de passage de trois mètres de large pour exploitation des propriétés des Sieurs Chauvin, au quartier des plaines, confrontant au levant le vendeur, au midi l'acheteur, au nord Clement Jean-Baptiste, cette cession de terrain est faite moyennant la somme de cinquante francs que Brunel reconnaît avoir reçu des Sieurs Chauvin.

2^{ème} les parties conviennent formellement qu'ils ne pourront jamais céder à autrui aucun droit de passage sur le chemin acquis sans y être consent tous les deux.

3^{ème} le chemin sera construit par l'acheteur de façon à ce que les eaux pluviales ne portent aucun préjudice au vendeur.

Mallefougasse le 28 ~~mai~~ novembre 1882. Rayé un mot.

Signatures : Brunel, Chauvin, & Chauvin

Enregistré à St Etienne le deux janvier 1883, folio 63 jc5, reçu trois francs trente centimes, décimes quatre-vingt-trois centimes.

Signature illisible.